

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 07/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 0

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Date de convocation :
7 mars 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

CHANUT Henri, TREIBER Pascale, GUILLIN Stéphane, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à OGER Rachel, DUBAS Patrick à FORTINI Roland, KRIER Catherine à PARET Evelyne, ROYER Clément à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Madame BERGE Dominique

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 10 2023

Tarifcation sociale restauration scolaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Rapporteur : Pascale TREIBER

Le service de restauration scolaire est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de SEICHAMPS.

Les tarifs actuels ont été définis par délibération du 20 juin 2022

Consciente des conséquences de l'inflation sur le budget des familles, notre municipalité souhaite adhérer au dispositif « Cantine à 1 euro » proposé par l'État.

Dans ce cadre, l'État accorde une aide de 3 euros pour chaque repas servi dans les restaurants scolaires, dont le tarif est égal ou inférieur à 1 euro.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis de la Commission Jeunesse et Vie scolaire réunie le 9 mars 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention triennale avec l'État et l'ensemble des documents permettant de bénéficier du dispositif « Cantine à 1 euro » ;
- D'adopter ces nouveaux tarifs, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°06/2009.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} mai 2023.

		FAMILLES SEICHANAISES		FAMILLES EXTERIEURES	
Restaurat ion scolaire	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	0 à 600 €	1,00	1,00	7,45	8,00
	601 à 1000 €	4,88	5,43	8,07	8,62
	1001 à 1400 €	5,62	6,17	8,92	9,47
	> à 1400 €	6,35	6,90	9,91	10,45

*PAI: Projet d'Accueil Individualisé

		TOUTES FAMILLES CONFONDUES	
Restaurat ion scolaire	TRANC HES	Ressortiss ants régime général	Autre s régim es
Lundi, mardi, jeudi, vendredi *PAI	0 à 600 €	1,00	1,00
	601 à 1000 €	2,25	2,80
	1001 à 1400 €	2,63	3,18
	> à 1400 €	2,99	3,54

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 mars 2023
Henri CHANUT,
Maire.